

Règlement complet tirage au sort opération moto 2016 pour les auto-moto-écoles clientes Codes Rousseau ayant reçu le mailing moto 2016.

Article 1 : Organisateur

Codes Rousseau, S.A.S. au capital de 6 000 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro B 486 580 210, dont le siège social est au 135, rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne- 85109 Les Sables d'Olonne cedex, organise un tirage au sort qui aura lieu au siège de la société.

Article 2 : Personnes concernées

Ce jeu concerne uniquement les auto-moto-écoles clientes Codes Rousseau dans la période du 14 mars au 13 mai 2016

Les clients pouvant participer au tirage au sort sont :

- les auto-moto-écoles ayant passé une commande de 200 € HT minimum auprès de Codes Rousseau entre le 14 mars et le 13 mai 2016.

La commande doit contenir au moins un produit Codes Rousseau appartenant à la gamme moto.

Il ne sera retenu qu'une participation par numéro de client. Un client peut avoir plusieurs bureaux, mais une seule participation par tirage est admise sans cumul de commande.

Article 3 : Dates pour participer au jeu

Le jeu commence le 14 mars 2016 à 00h00 et se termine le 13 mai 2016 à 00h00 pour l'opération « moto » permettant de gagner une sacoche moto.

Article 4 : Données à caractère personnel

Jeu ouvert aux professionnels (auto- écoles clientes Codes Rousseau sur la période 14 mars au 13 mai 2016).

Le tirage au sort sera effectué via un fichier Excel répertoriant les numéros de clients ayant passé une commande de 200 € HT minimum de produits Codes Rousseau dont au moins un produit de la gamme moto dans la période.

Article 5 : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès de rectification portant sur les données personnelles collectées par la société Codes Rousseau, organisatrice du jeu. Tout participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la société Codes Rousseau à l'adresse suivante : CODES ROUSSEAU - Service marketing - 135, rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne- 85109 Les Sables d'Olonne cedex

Article 6 : Principes du jeu

Les auto-écoles commandent un ou plusieurs produits de la gamme moto Codes Rousseau pour 200 € HT minimum dans la période du 14 mars au 13 mai 2016 et sont d'office inscrites au tirage au sort. L'inscription est automatique.

Article 7 : Tirage au sort

Le tirage au sort permettant de nommer les 15 gagnants des sacoches moto aura lieu **le 17 mai 2016 à 10h00** dans les locaux de la société CODES ROUSSEAU – 135, rue des Plesses au Château d'Olonne (85180).

Il sera éventuellement contrôlé par l'un des associés de la SCP BRICARD – VINCENT BP 60044, 85102 Les Sables d'Olonne cedex.

Article 8 : Présentation du lot

15 sacoches moto Louis Moto

La sacoche réservoir comprend :

- fixation par aimants et par courroies
- plaque de base avec 7 aimants puissants et tissus antidérapant
- compartiment principal spacieux (verrouillable) avec poche en filet et mousqueton porte-clés
- compartiment pour carte routière avec alvéole pour GPS (l X H X P : 15 X 11 X 2 cm)
- compartiment à lunettes côté conducteur, poignée de portage pratique
- poche extérieure dans le sens de la circulation, deux poches latérales
- avec courroie de la colonne de direction amovible, bandoulière capitonnée et housse de pluie avec fenêtre transparente
- en matière textile robuste tissile rivestito, noire

Dimensions (l X H X P) : 25 X 30/32 X 32 cm

Env. Poids : 1700 g env.

Volume extensible de 16 litres env. à 25 litres (sacoche vendue sans décoration)

Valeur du lot : 60 euros HT

Article 9 : nombre de gagnants

15 participants remporteront 1 sacoche chacun.

Article 10 : Modalités de retrait des lots

Les 15 gagnants ne seront pas contactés, les lots seront directement envoyés aux gagnants par la société Codes Rousseau.

Codes Rousseau s'engage à envoyer les lots aux clients gagnants dans les 15 jours suivants le tirage au sort, mardi 17 mai 2016 à l'adresse de livraison enregistrée dans le compte Codes Rousseau du client.

En cas de refus du lot par le gagnant, celui-ci ne sera pas remis en jeu. Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. Si le lot se retrouvait détérioré durant le transport, Codes Rousseau ne pourrait l'échanger, ni remettre de compensation financière au gagnant. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation, en particulier sur des sommes dues à Codes Rousseau.

Article 11 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement sera déposé à :

Société civile professionnelle SCP BRICARD – VINCENT Huissiers de justice associés, BP 60044, 85102 Les Sables d'Olonne cedex, Tél 02 51 32 02 06 Fax 02 51 32 00 25.

Le règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

«Service marketing, Codes Rousseau» 135 rue des Plesses – BP 80093 Château d'Olonne – 85109 Les Sables d'Olonne cedex.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation à ce tirage au sort implique, de la part du participant, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 13 : Litiges et réclamations

Codes Rousseau se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, après le 30/06/2016.

Toute réclamation doit être adressée par écrit, avant le 30/06/16 à Service marketing Codes Rousseau – BP 80093 Château d'Olonne – 85109 Les Sables d'Olonne cedex.

Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 14 :

Le règlement du jeu et son interprétation sont soumis à la loi française.